

Galerie Noir & Blanc #42

15 rue Brossard, 42 000 Saint Etienne

www.collectifnoiretblanc.fr

Portraits de lutte

Mourad Laffitte





Histoire d'une lutte

A l'automne 2007, la direction de Goodyear décide de mettre en place une nouvelle organisation du travail, passant des « 3x8 » aux « 4x8 », c'est-à-dire enchaîner deux journées de travail le matin, deux l'après-midi, deux la nuit, avec une journée de pause au milieu, et deux jours de repos. En échange, la direction s'engage à investir, maintenir la production et les emplois. La CGT s'y oppose. En octobre, les salariés répondent par un non massif au référendum organisé par la direction, qui menace de supprimer 402 des 1137 emplois du site. En novembre 2008, le tribunal de Nanterre interdit à Goodyear de mettre en œuvre son plan social.

Début 2009, la direction retire le plan social portant sur 402 emplois pour en présenter un nouveau, menaçant cette fois les 820 postes de la division pneus

tourisme de Goodyear Amiens. La direction du groupe évoque le contexte économique et la crise de l'industrie automobile depuis 2008. Le combat juridique reprend et la CGT le gagne à nouveau : la justice suspend le second plan de licenciements. Le climat social est d'autant plus tendu en Picardie que la fermeture de l'usine Continental de Clairoux, près de Compiègne, vient d'être annoncée.

Le 31 janvier 2013, Goodyear annonce la fermeture totale de son usine d'Amiens-Nord, fermeture contestée en justice par la CGT. En juin, la justice rejette la demande de suspension du plan social.

A la fin de 2013, les salariés décident de bloquer les stocks de l'usine.

En janvier 2014, la direction du site d'Amiens-Nord consent à rencontrer les salariés et leur organisation syndicale, mais sans résultat.





Le 6 janvier 2014, à 10h30, les 200 salariés de l'équipe de nuit présents sur le site retiennent le directeur de la production et le directeur des ressources humaines. L'objectif est d'obtenir des indemnités de licenciement supérieures aux 20 000 euros proposés par la direction. « On ne s'était jamais battu pour de l'argent, car avant, on se battait pour du travail » commente Mickael Wamen, responsable CGT Goodyear et un des huit condamnés. Au bout de 30 heures, les deux cadres ressortent, laissant les salariés sans garantie d'obtenir de meilleures indemnités. Les cadres ont porté plainte mais le directeur de la production a reconnu qu'il n'y avait pas eu de comportement portant atteinte à leur intégrité physique.

Finalement, l'usine ferme ses portes le 22 janvier 2014, date de la signature d'un accord avec la CGT qui se solde

par 1173 licenciements.

En novembre 2015, les deux dirigeants retirent leur plainte, ainsi que la société Goodyear, en application de l'accord de fin de conflit signé avec les syndicats. Mais lors de l'audience du 24 novembre au tribunal correctionnel d'Amiens, le parquet requiert, sans plaignant, deux ans d'emprisonnement, dont un an « ferme aménageable » et un an de sursis contre les huit anciens salariés, poursuivis pour « séquestration et violences en réunion ».

Le mardi 12 janvier, les huit ex-salariés de Goodyear Amiens-Nord sont condamnés à 24 mois de prison dont 9 ferme, assortis de 5 ans de mise à l'épreuve, pour séquestration, deux d'entre eux étant aussi condamnés pour « violences en réunion ». Procès en appel le 19 octobre 2016.





Mourad Laffitte

Photographe de presse et réalisateur, il a accompagné tout au long de leur lutte (grèves, blocages d'usine, tribunaux, manifestations, réunions, comités de soutien) les ouvriers de Goodyear qui s'opposent à la mise en place des 4x8. Il propose un autre regard sur 9 années de lutte menée avec courage et ténacité par des centaines d'hommes et de femmes.